

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2021-117

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Institutions et
vie politique

Sous matière :
Désignation de
représentants

OBJET :
**COMMISSION
COMMUNALE DE
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC
- CONDITIONS DE
DEPOT DES
LISTES POUR
L'ELECTION DE
SES MEMBRES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 26.05.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 26.05.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 09 JUIN 2021

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSÉ Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, KUFEL Zohra, MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. DE LA CASA Javier donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents excusés :

Mme SANTINI Delphine,
M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la démission anticipée de monsieur Guy THOMAS, de ses fonctions de conseiller municipal, le 31 mars 2021, en raison du jugement prononçant son inéligibilité.

Par conséquent, il convient de procéder à son remplacement, au sein de la commission communale de délégation de service public, qui avait été constituée par délibération n°2020-124, en date du 10 juillet 2020, en application du code général des collectivités territoriales et plus particulièrement, des articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5.

Ainsi, monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des membres de la commission communale de délégation de service public.

Cette commission est composée du maire, président de droit, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, par vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette commission analyse les dossiers de candidatures et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre, après examen de leurs garanties professionnelles et financières, et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Toutefois, avant que le conseil municipal procède à la constitution de la commission, par élection de ses membres, il convient conformément à l'article D.1411-5 du code général des collectivités territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

FIXE comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public :

- Les listes seront déposées ou adressées à la ville de Castelnaudary à l'attention de Monsieur le Maire, au plus tard 8 jours avant la séance du conseil municipal à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour, l'élection des membres de la commission,
- Les listes, pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D 1411-4 du code général des collectivités territoriales,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 1^{er} juin 2021.

Ampliation faite le :
09 JUIN 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
04 JUIN 2021
Par publication le :
09 JUIN 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Nicolas NAYRAL.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 04/06/2021

Reçu en préfecture le 04/06/2021

Affiché le **09 JUIN 2021**



ID : 011-211100763-20210601-DB2021117C-DE